



**BANQUES ET  
ASSURANCES**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Relaxe de François Pérol, Groupe BPCE La CFDT prend acte du jugement rendu ce jour**

Paris, le 24 septembre 2015. **La CFDT souhaite qu'après six ans de procédure, ce jugement mette un terme au long parcours judiciaire, qui a fortement déstabilisé la gouvernance du Groupe BPCE et que les parties prenantes aient la sagesse de ne pas aller plus loin.**

La CFDT espère que le groupe, partiellement à l'arrêt sur bon nombre de dossiers, puisse enfin se mettre en ordre de marche, et que son redressement, entamé depuis la création de BPCE, se poursuive.

Pour la CFDT, ce redressement doit s'accompagner de mesures en faveur des salariés, notamment celles revendiquées lors du mouvement de grève inédit du 24 mars dernier.

**Cela passe par l'amélioration des conditions de travail et une meilleure prise en compte des difficultés quotidiennes rencontrées par les salariés, notamment entraînées par l'évolution du réglementaire et l'introduction de nouvelles technologies.**

La CFDT espère également la reconnaissance des efforts des salariés, grâce à une politique plus juste en matière de rémunérations.

**Enfin, elle souhaite que le groupe s'engage pleinement dans la négociation d'un pacte de responsabilité**, dans ses branches professionnelles et qu'il participe à l'effort national contre le chômage en recrutant, en formant, ainsi qu'en poursuivant sa politique pour les travailleurs handicapés. Cela lui est d'autant plus demandé qu'il a reçu des aides importantes dans le cadre du CICE.

**Pur plus d'informations, veuillez contacter :**

**Denis Boutin**, coordinateur CFDT BPCE : 06 79 83 59 92

**Robert Éon**, coordinateur CFDT BPCE : 06 86 35 23 19

**CONTACT PRESSE :**

**Nadia Ladjeroud**  
Responsable de communication  
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36  
nladjeroud@fba.cfdt.fr